

La transition écologique Qu'est-ce que la précarité énergétique ?

La précarité énergétique se définit de différentes manières : des dépenses en énergie égales ou supérieures à 8 ou 10 % des revenus des ménages, des dépenses anormalement élevées compte tenu de la surface du logement ou un ressenti personnel de froid dans son foyer.

Bien que prise en compte à travers diverses mesures, la lutte contre la précarité énergétique doit aujourd'hui s'intensifier pour permettre une baisse effective des consommations énergétiques des foyers tout en assurant un confort « normal » (19°C) dans les logements.

La précarité énergétique en chiffres

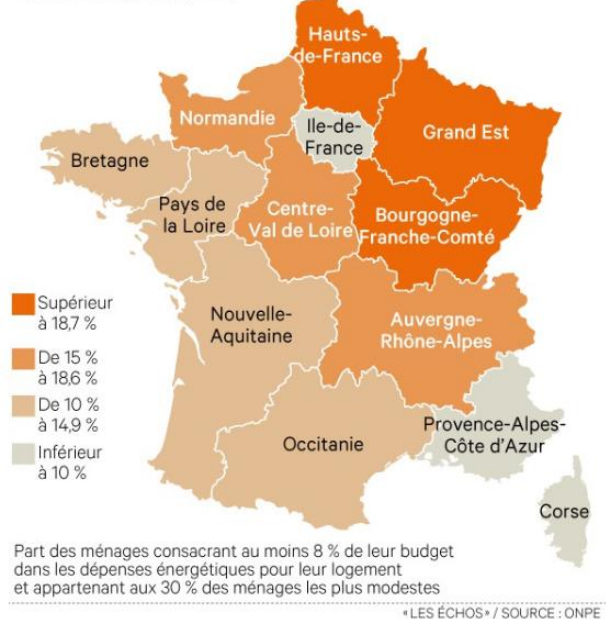
En 2018, le médiateur national de l'énergie estimait que 15% des Français avaient souffert du froid au cours de l'hiver 2017, tandis que le service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable (SEEIDD) estimaient que 11,6% des Français dépensaient plus de 8% de leurs revenus pour payer leur facture énergétique, faisant le plus souvent partie de la part des ménages aux revenus les plus modestes.

En 2018, l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE) estime à 3,3 millions de ménages soit 6,7 millions d'individus en situation de précarité énergétique.

Enfin, paradoxalement, on constate que les « passoires énergétiques » qui nécessitent une consommation nettement supérieure accueillent souvent les ménages aux revenus les plus modestes.

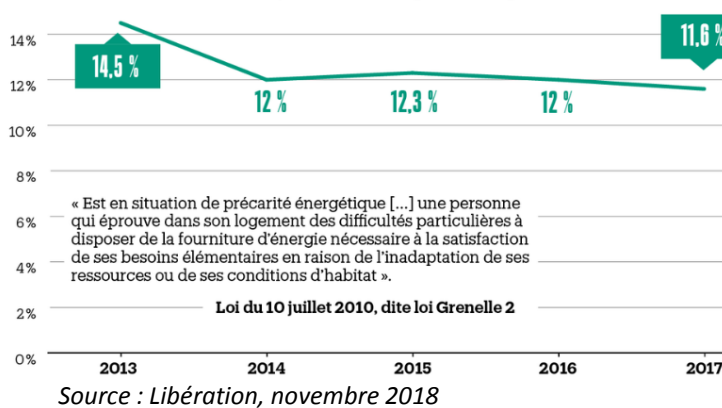
La précarité énergétique en France

Taux de vulnérabilité, en %



Taux de précarité énergétique

Part de la population faisant partie des 30% des ménages les plus modestes et consacrant 8% ou plus de son budget à l'énergie



Une baisse de la part des foyers en situation de précarité énergétique, à pondérer

Entre 2013 et 2017, la part des foyers français en situation utilisant au moins 8% de leurs revenus dans les dépenses énergétiques est passée de 14,5% à 11 %.

Toutefois, le baromètre du Médiateur national de l'énergie a montré que 30% des ménages interrogés restreignaient leur utilisation de chauffage pour limiter leurs factures.

Le CLER (réseau pour la transition énergétique), quant à lui, estime qu'au regard des critères 20% des ménages seraient aujourd'hui en situation de précarité énergétique.

La feuille de route énergétique du gouvernement a mis en place un objectif un recul du taux de précarité énergétique pour atteindre 9,5% des ménages à l'horizon 2028.

Les moyens de lutte contre la précarité énergétique

Les dispositifs de soutien aux économies d'énergie, nécessaires, restent toutefois partiellement inopérants pour les plus démunis compte tenu du « reste à charge » (part de l'investissement non couvert par les économies générées).

Des dispositifs complémentaires ont donc été mis en place :

- le chèque énergie, qui permet de contribuer au paiement des factures, mais ne génère pas d'économies d'énergie qui seraient plus vertueuses et pérennes sur le long terme ;
- l'ANAH (agence nationale de l'habitat) finance des opérations de rénovation lourde des passoires énergétiques mais accompagne également les ménages en situation de difficulté. Son budget destiné à l'amélioration et à la rénovation des logements atteignait 874,1M€ pour 2019, avec, comme un des axes prioritaires de ses actions à venir, la lutte contre la précarité énergétique. En 2017, 52 266 ménages ont rénové leur logement grâce au programme Habiter Mieux ;
- le fonds de solidarité énergie qui permet d'apporter à l'occupant des aides au maintien du service de l'énergie en suspendant la procédure d'impayé et ainsi, en suspendant la coupure ou la réduction d'énergie.

En savoir plus :

Guide Association Via Séva, comment agissent les réseaux de chaleur pour lutter contre la précarité énergétique ? <https://viaseva.org/dec-2018-guide-precarite/>

ONPE : www.onpe.org